

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 17 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 6 ) :** M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PEROCHON  
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN  
M.BARBOT donne pouvoir à M.COLIN  
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.PREHER

**EXCUSES ( 2 ) :** M.PICHON, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BARREAU

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINÉ**

**OBJET : Gymnase de La Roche-Posay - Demande de subventions et signature des marchés de travaux**

*Depuis le 1er janvier 2017, le gymnase de La Roche-Posay est un équipement sportif d'intérêt communautaire.*

*Construit en 1983, le gymnase de La Roche-Posay n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et le sol du gymnase présente des signes de vétusté générant des risques pour la sécurité des utilisateurs.*

*La commune de La Roche-Posay a engagé au cours de l'année 2016 une étude de faisabilité pour apporter les aménagements nécessaires et le rendre accessible à tous les publics. Une demande de permis de construire a été déposée en décembre 2016.*

*Le projet prévoit notamment :*

- La mise en accessibilité PMR de l'équipement, avec la création d'une rampe extérieure ainsi qu'un bâtiment supplémentaire d'environ 50 m<sup>2</sup> comprenant 2 vestiaires et 2 sanitaires PMR.*
- La rénovation de la salle sportive avec la pose d'un nouveau sol sportif, la rénovation des peintures des murs du gymnase et de l'entrée, des tribunes et du bardage extérieur.*
- Des travaux de rénovation du système d'éclairage avec le remplacement de l'ensemble du système actuel par un appareillage type LED, visant à réduire la consommation énergétique.*

*Le marché de travaux prévoit une décomposition en 10 lots :*

<i>Lot 1 : Voirie et réseaux divers</i>	<i>Lot 6 : Revêtement de sols scellés - Faïence</i>
<i>Lot 2 : Gros-Oeuvre</i>	<i>Lot 7 : Peinture extérieure et intérieure</i>
<i>Lot 3 : Charpente – Serrurerie – Couverture - Bardage</i>	<i>Lot 8 : Revêtement de sol sportif</i>
<i>Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures</i>	<i>Lot 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire</i>
<i>Lot 5 : Faux-plafonds – isolation - Cloisons</i>	<i>Lot 10 : Electricité</i>

**Délibération du bureau prise par délégation****du 13 novembre 2017****n°14****page 2/3**

*Le coût global du projet est estimé à 375 000 € HT (450 000 € TTC).*

*La Préfecture de la Vienne a accordé une subvention de 125 809 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Développement Public Local (FSIPL). Le Conseil Départemental a également apporté un soutien de 65 000 € dans le cadre du contrat de développement 2017-2019.*

*Par ailleurs, il est décidé de solliciter une subvention FEADER, selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	<i>375 000 €</i>	<i>FSIPL (33,5%)</i>	<i>125 809 €</i>
		<i>Conseil Départemental (17,4%)</i>	<i>65 000 €</i>
		<i>FEADER (29,1%)</i>	<i>109 191 €</i>
		<i>Auto financement (20%)</i>	<i>75 000 €</i>
<i>Total HT</i>	<i>375 000 €</i>	<i>Total HT</i>	<i>375 000 €</i>

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés à procédure adaptée,

**VU** l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 2 décembre 2016, déclarant d'intérêt communautaire les gymnases des collèges et notamment celui de La Roche-Posay,

**CONSIDERANT** l'état de vétuste du gymnase de La Roche-Posay et la nécessité de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le projet de création de vestiaires au gymnase de La Roche-Posay,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en oeuvre de cette opération,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 13 novembre 2017**

**n°14**

**page 3/3**

- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel ci-dessus.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER